



Territoire
Nord Franche-Comté
Haute-Saône et Territoire de Belfort



Invitation au Café presse :

Lundi 26 avril à 10h00 à la délégation de Vesoul –adresse ci-dessous-

Lundi 26 avril à 14h00 à la délégation de Belfort –adresse ci-dessous-

Contact :

Martine DEBROS, directrice territoriale

06 84 72 90 51 martine.debros@apf.asso.fr

Délégation de Haute-Saône

Parc Technologia - 8 rue Victor Dollé 70000 Vesoul

Tél : 03 84 75 35 60

Email : dd.70@apf.asso.fr

Délégation Territoire de Belfort

2 rue Jean-Pierre Melville

90000 Belfort

Tél : 03 84 22 08 47

Email : dd.90@apf.asso.fr

APF France handicap prend l'initiative de lancer et animer une semaine nationale des mobilités et de l'accessibilité.

Pourquoi une telle initiative ?

Le 30 avril sera la journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Cependant :

9 personnes sur 10 expriment des difficultés pour se déplacer

L'accessibilité n'est plus à l'agenda politique, notamment en matière d'accès aux bâtiments publics, aux transports, à la voirie.

Les Agendas d'accessibilité Programmé AdAP sont en fin de 2ème phase en septembre 2021 et la crise sanitaire retarde la réalisation des travaux.

La loi Elan sur le logement a été un message catastrophique.

Quels sont nos objectifs sur cette semaine ?

Porter notre plaidoyer sur la liberté d'aller et venir en démontrant par des réalisations concrètes, afin de montrer que **l'accessibilité, c'est possible et chacun peut agir.**

Nous sommes toutes et tous concernés

Les élus des Conseils APF Départementaux du Nord Franche-Comté ont fait le choix de **valoriser des partenaires engagés en termes d'accessibilité et de mobilité.**

Contenu de cette semaine

Chaque jour, la délégation propose un thème, une rencontre avec un partenaire qui agit pour l'accessibilité selon le programme ci-dessous :

Mardi 27 avril : l'accès aux lieux de soin, Belfort

Mercredi 28 avril : l'accès aux commerces et cadre de vie, Vesoul

Jeudi 29 avril : l'accès aux transports, Territoire de Belfort

Vendredi 30 avril : l'accès aux lieux et pratiques culturelles, de loisirs et sportifs. Haute-Saône.

Le Conseil PAF de Région rencontrera des élus du Conseil Régional vendredi 30 avril à 17h30.

En raison du contexte sanitaire, les rencontres pour notre territoire ont été filmées en amont et elles seront diffusées chaque jour, selon le programme ci-joint sur l'ensemble de nos réseaux :

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC4JSsuOecl8D51fcO2xKmmA>

Facebook :

○ DD90 : <https://www.facebook.com/apffrancehandicap.90>

○ DD70 : <https://www.facebook.com/apffrancehandicap.70>

Instagram : https://www.instagram.com/apf_france_handicap_belfort/

Ammy : <https://ammy.fr/communautes/apf-france-handicap-nord-franche-comte>

Les Directions Départementales des Territoires : au cœur des dossiers

Les DDT rendent des avis en matière d'accessibilité sur les dossiers permis de construire et autorisations de travaux concernant les ERP (Equipements Recevant du Public). Elles animent les sous-commission d'accessibilité, garantes de l'effectivité de la loi relative à l'accessibilité.

Elles accompagnent les gestionnaires d'ERP privés ou communaux sur la mise en accessibilité de leurs ERP.

Leur priorité commune pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort : permettre une accessibilité d'usage pour l'intégralité des services publics assurés par les communes, les structures intercommunales, le département. Rappeler leur obligation en tant que service public. En effet, dans le contexte de crise sanitaire, particulièrement difficile pour le secteur privé, leur action s'est recentrée sur la partie ERP publics : une aide aux formalités administratives, visite des ERP et présentation des dispositions réglementaires applicables.

Quelques chiffres :

Haute-Saône :

Le département compte 539 communes. Plus de 95% d'entre elles sont entrées dans le dispositif. Les dossiers concernent essentiellement les mairies, églises, écoles, salles des fêtes, ...

Plus de 2 000 Ad'AP ont été déposés dont 40% sont en cours de finalisation.

1 603 attestations de conformité ont été reçues, 36% pour des ERP communaux ou intercommunaux et 64% de ces attestations concernent des ERP privés.

Territoire de Belfort :

Le département compte 102 communes, 97% sont entrées dans une démarche de mise en accessibilité. Soit par le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, ce qui est le cas de 79 communes dont 29 ont à ce jour terminé leur Ad'ap et leurs travaux, soit pour 10 communes qui avaient peu de patrimoine ou qui avaient réalisé des travaux bien avant 2015 par le dépôt d'attestations de conformité.

663 attestations de conformité ont été reçues, tous ERP confondus, dont 165 suite à un dépôt d'Ad'Ap de patrimoine ou Ad'Ap comportant un seul établissement.

Les priorités communes pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort :

Maintenir la dynamique d'accompagnement des élus.

Mettre en place une animation-des « réseaux accessibilité » sur le département à destination des élus (secrétariat de mairie), professionnels de la construction, instructeurs urbanistes...

Priorités spécifiques pour la Haute-Saône –en plus des précédentes- :

Redynamiser le fonctionnement de la sous-commission d'accessibilité

Développer sur le département l'utilisation par tous (agents de l'État, gestionnaire d'ERP, usager...) du site ministériel **Acceslibre** : un site collaboratif pour connaître l'accessibilité des lieux ouverts au public « l'accessibilité par tous et pour tous ».